

Marseille le 16/04/2014

**Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°12  
qui s'est tenue le vendredi 14 mars 2014 à 14h30  
en salle de réunion de la Direction du site St Charles de la Faculté des Sciences.**

**Réunion présidée** par Denis Lugiez, directeur du Département

**Etaient présents** : Roland AGOPIAN – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Philippe JEGOU – PR, Rachid OUTBIB – PR, Edouard THIEL-PR, Jean-Marc BOÏ – MCF, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPE – MCF, Elisabeth GODBERT – MCF, Jean-Luc MARI – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Nicolas PROCOVIC – MCF, Michèle HATCHIKIAN – IATSS,

**Étaient excusés** :, Rémi MORIN – PR,

**Etaient absents** : Frédéric BECHET- PR, Sylvie RISCH – IATSS, Saïkou Mawiatou BAH – Usager, Stéphane DEPIX – Usager, Laurent LIVET – Usager, Tahina Ariela RAONIVELONARIVO – usager, François-Xavier VALA – Usager.

**Invités** :

**Secrétaire de séance** :

**Ordre du jour :**

- 1/ Informations du Directeur
- 2/ Approbation du PV n° 11
- 3/ Bilan Budget 2013
- 4/ Bilan Heures Complémentaires 2012-2013
- 5/ Services enseignants 2013-2014
- 6/ Campagne ATER 2014
- 7/ CMI, formation en alternance
- 8/ Origamu
- 9/ Questions diverses

## 1/ Informations du Directeur :

- **Correspondant informatique de l'UFR pour la DOSI** : M. Laurent Raymond (physicien).  
Peut-être que Benoit Favre serait intéressé pour l'aider?
- **Résultats des PES** : L'UFR-sciences a été très mal loti. Un certain nombre de personnes mécontentes pensent déposer des recours.
- **Mode de calculs des HC** : Les TPs sont comptés à la fin du service.

Les membres du conseil ne sont pas d'accord avec ce mode de calcul et pensent que c'est illégal.

Philippe Jégou informe le conseil de ses échanges avec la DRH concernant cette question. Il a constaté que le mode de calcul proposé dans la circulaire AMU lui semble en contradiction avec les dispositions figurant dans la circulaire n° 2012-0009 du 30 avril 2012, du Ministère en rappelant ce que cette circulaire précise :

- Heures complémentaires : la note DPE A2 n° 891 du 7 novembre 2001 définit les heures complémentaires selon la méthode calendaire : tout enseignement effectué au-delà du service statutaire est un enseignement complémentaire et doit être rémunéré, selon sa nature, au taux de la séance de cours, de travaux dirigés ou de la séance de travaux pratiques.

N'ayant pas eu de retour de la DRH à sa requête, il propose de faire remonter officiellement cette information, car peut-être qu'un simple rappel au textes réglerait le problème.

Le conseil propose de faire remonter une motion en passant par l'UFR. Nicolas Procvic propose de rédiger cette motion.

## 2/ Approbation des PV :

Le PV est approuvé à l'unanimité après corrections.

## 3/ Bilan Budget 2013 :

Le bilan budgétaire 2013 est distribué à l'ensemble des membres.

### Informations budget 2013 :

- Dotation globale fonctionnement : 111 876,98 €  
dont 98 614,41 € en fonctionnement et 13 262,57€ en investissement.

Solde à la fin de l'exercice : + 8 763,48 €

- Dotation Formation Continue : 30 131,50 €  
dont 24 312,48 € en fonctionnement et 5 819,02 € en investissement.

Solde à la fin de l'exercice : + 4 281,62 €

### Informations budget 2014 :

- La 1ère dotation fonctionnement : 67 326,60 €  
dont 53 695,60€ en fonctionnement et 13 631,00 € en investissement.

- La dotation Formation continue : 27 869,00 €  
dont 21 977,78 € en fonctionnement et 5 891,22 € en investissement.

Il est rappelé que le département peut financer des formations.

#### **4/ Bilan Heures Complémentaires 2012-2013 :**

Le bilan des heures complémentaires 2012-2013 est distribué à l'ensemble des membres.

Le département a consommé 7 190,84 heures eq TD pour l'année universitaire dont :

- 2 158,30 HeqTD pour les intervenants extérieurs à l'AMU
- 1 514,29 HeqTD pour les intervenants AMU extérieurs à la FS
- 3 518,25 HeqTD pour les EC titulaires du DII

#### **5/ Services enseignants 2013-2014 :**

Le prévisionnel au 14 mars 2014 est de :

- 2 430,81 heqTD pour les intervenants extérieurs à l'AMU.
- 2 648,23 heqTD EC titulaires du DII

Il est souligné qu'un enseignant chercheur fait très peu son service. Cet enseignant est en section 71 est en cours d'échange avec une personne en section 26.

Denis Lugiez explique que dans quelques temps, si un EC ne fait pas son service, celui-ci ne sera pas validé dans ARES et que cela risque de remonter jusqu'à la présidence.

#### **6/ Campagne ATER 2014 :**

Le département a obtenu 7 postes (il a beaucoup d'heures complémentaires) décomposé de la manière suivante :

- 1 poste en 61ème section
- 1 poste en 61/63 ème section
- 2,5 postes en 27ème section LSIS (2 postes 100% + 1 poste 50%)
- 2,5 poste en 27ème section LIF (2 postes 100% + 1 poste 50%)

Le conseil réfléchit à organiser une seule commission pour la 27ème section.

#### **7/ CMI, formation en alternance :**

Denis Lugiez et Jean-Luc Massat expliquent qu'ils s'intéressent plus à la formation en alternance.

Ils ont rendez-vous avec Monique Rolbert, qui a monté le master MIAGE en alternance.

Denis Lugiez émet quelques réserves quant au CMI Informatique.

Isabel Demongodin rappelle que l'alternance requiert potentiellement plus de travail pour la mise en place et que dans quelques années il risque d'y avoir moins de crédits pour la mise en place des CMI.

Denis Lugiez dit qu'il ne pense pas que le Président de l'université souhaite promouvoir le CMI.

## **8/ Origamu :**

Le mouvement Origamu est presque terminé.

Le Département est impacté en perdant la secrétaire pédagogique des Licences Professionnelles CSSA et MEP, Madame Géraldine Dethoor. Elle partira au 1er juillet 2014 sur la campus de la Timone et ne sera pas remplacée. L'AMU considère que l'UFR-Sciences est sur-encadrée.

## **9/ Questions diverses :**

Isabel Demongodin demande à Denis Lugiez comment il envisage son départ de la Direction du DII.

Denis Lugiez répond qu'il ne peut plus s'en occuper et qu'il quittera le département au plus tard le 31 décembre 2014. Un appel à candidature va être lancé.

Jean-Luc Massat demande s'il y a une date pour la réforme des Masters.

Denis Lugiez répond que nous sommes dans l'attente de la décision de l'AMU.

Jean-Luc Massat annonce que les dossiers Campus France commencent à arriver pour le master et que ca ne se présente pas comme il voudrait.

La séance est levée à 17h30.